

La périurbanisation au sein du SCoT de la région rémoise

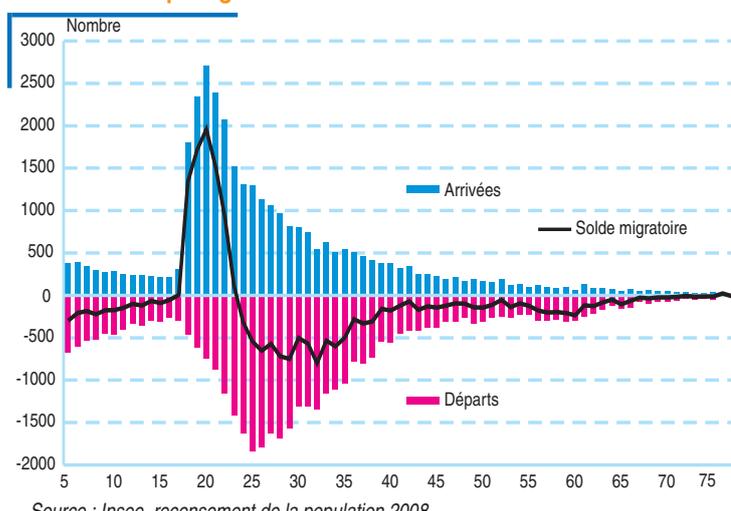
Un impact sur la mixité sociale et l'environnement

Depuis les années 60, la population des couronnes périurbaines françaises augmente aux dépens de celle des villes. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la région rémoise, composé de 140 communes dans lesquelles vivent 288 100 habitants, n'échappe pas à ce phénomène. Entre 1975 et 2008, le poids de la ville de Reims au sein du SCoT, en termes de population, est passé de 71 % à 63 %. Les flux migratoires des ménages, à l'origine de cette périurbanisation, modifient la structure socio-spatiale du territoire. Ainsi, les ménages d'une personne et les familles monoparentales s'installent plus souvent à Reims tandis que les couples, avec ou sans enfants, préfèrent l'espace périurbain. De même, les cadres emménagent plus fréquemment dans les couronnes périurbaines proches de Reims alors que les ouvriers sont surreprésentés dans la couronne la plus éloignée de la ville-centre. Les populations moins favorisées résident en ville et dans le périurbain plus éloigné.

La périurbanisation a non seulement un impact sur l'équilibre social du territoire mais aussi sur l'environnement. En s'éloignant de la ville-centre tout en y conservant leur emploi, les actifs sont de plus en plus nombreux à se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils parcourent aussi des distances plus longues et émettent plus de CO₂. Entre 1999 et 2007, l'impact lié à la périurbanisation peut être évalué à 5 400 tonnes de CO₂, soit 7 % des émissions des navetteurs résidant dans le SCoT.

Situé au nord du département de la Marne, aux limites des départements de l'Aisne et des Ardennes, le SCoT de la région rémoise (SCoT2R) regroupe 140 communes. Il s'organise autour de Reims, 29^e grand pôle urbain français, et rassemble 288 100 habitants. La population du SCoT a progressé de 49 % entre 1962 et 2008. Ce rythme est nettement supérieur à celui de la région Champagne-Ardenne (+28 %) et à celui de la France de province (+32 %). La croissance de la population n'a pas été uniforme sur la période. Elle a été très soutenue de 1962 à 1975 avec 2 % de croissance en taux annuel moyen, plus modérée entre 1975 et 1999 (moins de 1 %), puis quasi-nulle entre 1999 et 2008. Si les tendances démographiques observées ces dernières années se poursuivaient, la population du SCoT rémois devrait rester stable jusqu'en 2030.

Départs, arrivées et impact des migrations par âge dans le SCoT entre 2003 et 2008



Source : Insee, recensement de la population 2008

>> Editorial

La loi Grenelle notamment dans son objectif de meilleure consommation des espaces et de préservation du cadre de vie nous impose de réviser le SCoT de la région rémoise approuvé le 3 décembre 2007.

Pour faciliter la compréhension de la structuration de notre territoire et mieux qualifier les interactions entre les territoires ruraux et urbains contribuant à notre bassin de vie, un partenariat avec l'INSEE a été initié pour diagnostiquer les tendances de notre territoire.

Ainsi, plusieurs problématiques ont été analysées :

- En fonction des choix résidentiels des ménages, peut-on observer une ségrégation socio-spatiale dans le périmètre du Scot ?
- Quelles sont les conséquences environnementales de cette périurbanisation ?
- Comment s'inscrit le SCoT dans un territoire plus vaste de l'aire urbaine et dans ses relations domicile-travail avec le bassin parisien ?

Jacques DOUADI – Président du S.I.E.P.R.U.R.

Une périurbanisation qui s'étend au-delà des frontières du SCoT

Jusqu'en 1975, le nombre d'arrivées dans le territoire du SCoT dépasse largement celui des départs. À partir de cette date, le solde migratoire du SCoT devient négatif. Entre 2003 et 2008, avec 34 100 arrivées et 40 300 départs vers le reste de la France, le SCoT perd 1 250 habitants par an. Comme la plupart des territoires qui accueillent une université d'envergure régionale, le SCoT présente un solde migratoire positif pour la classe d'âge de 17 à 23 ans. Les migrations de ces jeunes totalisent 38,5 % des arrivées. Le solde migratoire est négatif pour toutes les autres classes d'âge, notamment pour les 24 à 39 ans qui représentent 50 % des départs, soit 20 300 personnes. Ces départs sont en grande partie dus à la situation du marché du travail champardennais.

Entre 2003 et 2008, un tiers des 24 000 actifs occupés ayant quitté le SCoT s'est installé dans un environnement proche. Parmi eux, 3 550 ont choisi de déménager hors du SCoT tout en y travaillant. Cette périurbanisation lointaine montre l'influence du pôle urbain rémois au-delà des frontières du SCoT. Le territoire peine à retenir des ménages aux revenus moyens qui souhaitent disposer d'une maison individuelle : 85 % des actifs qui ont quitté le SCoT tout en continuant d'y travailler sont des employés, des ouvriers et des professions intermédiaires et 74 % d'entre eux sont propriétaires. Les départs de ces actifs travaillant dans le SCoT pèsent sur le solde migratoire. Avec leur famille, ils représentent une perte d'environ 1 100 habitants par an.

Les mouvements de population bénéficient aux couronnes proches

De 1962 jusqu'en 1975, le pôle urbain attire 92 % des nouveaux habitants du SCoT. Entre 1975 et 1999, les couronnes périurbaines accueillent la plus grande part de la nouvelle population (54 %). Depuis 1999, le phénomène de périurbanisation est encore plus marqué, le pôle perdant des habitants, alors que le reste du SCoT continue d'en gagner.

Les migrations, internes au SCoT et avec l'extérieur, bénéficient surtout à la couronne urbaine et à la première couronne périurbaine. La part de la population du SCoT résidant dans la couronne urbaine double entre 1962 et 2008, passant de 4,9 % à 10,0 % ; celle de la première couronne périurbaine progresse de 3,8 % à 6,3 %. Les poids des autres couronnes périurbaines, après avoir diminué jusqu'en 1975, augmentent depuis cette date. En 2008, le poids de la deuxième couronne périurbaine est légèrement supérieur à celui de 1962 avec 7,8 % contre 7,4 %. À l'inverse, les troisième et quatrième couronnes rassemblent, à la même date, une moindre part de la population (12,9 %) qu'en 1962 (14,0 %). Avec un poids de 63,0 % en 2008 contre 70,7 % en 1975, le phénomène de périurbanisation pénalise surtout la ville-centre.

Toujours plus de ménages d'une personne à Reims

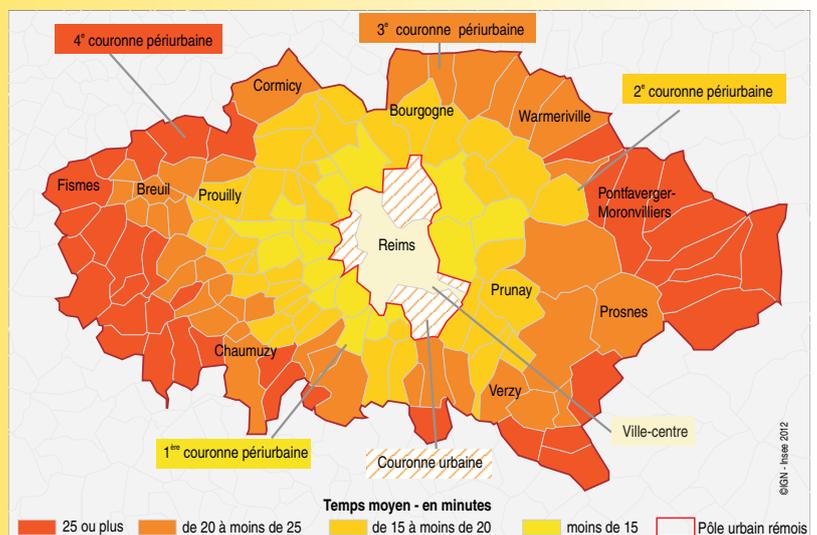
Les choix résidentiels des ménages dépendent de différents facteurs dont l'âge, la taille du ménage, la catégorie socio-professionnelle et le revenu. Les ménages de profil similaire ont

>> Le SCoT découpé en 6 zones d'étude

Dans le cadre de cette étude, pour analyser finement le phénomène de périurbanisation, le territoire du SCoT est divisé en plusieurs couronnes selon le temps d'accès à la commune de Reims. La première couronne périurbaine rassemble les communes situées hors du pôle urbain à moins de 15 minutes de Reims, en voiture. La deuxième couronne périurbaine regroupe les communes situées à plus de 15 minutes mais à moins de 20 minutes ; la troisième, celles situées à plus de 20 minutes mais à moins de 25 minutes et la quatrième, celles localisées à plus de 25 minutes.

Au sein du pôle urbain, Reims est dénommée ville-centre, les 6 autres communes sont désignées sous le vocable de « couronne urbaine ».

Les différents territoires d'étude du SCoT



Source : Insee - Services de navigation

tendance à s'installer dans le même environnement. L'offre de logement, le prix du foncier, l'offre de service et le marché du travail diffèrent d'un territoire à l'autre, les migrations résidentielles contribuent à la ségrégation socio-spatiale. Sans mise en place de politiques publiques incitatives, elles aboutissent souvent à la spécialisation fonctionnelle des territoires.

Entre 2003 et 2008, au jeu des migrations résidentielles internes au SCoT, Reims perd 6 150 habitants au profit des couronnes périurbaines (4 300 personnes) et de la couronne urbaine (1 850). Cependant, ces migrations ne concernent pas l'ensemble de la population. Dans ces échanges avec les autres territoires du SCoT, la ville-centre attire des ménages d'une personne et des familles monoparentales. En 2008, les ménages d'une personne représentent 46,1 % des ménages rémois contre 37,9 % des ménages du SCoT. Cette surreprésentation, de 8,2 points, a fortement augmenté au cours des dernières décennies puisqu'en 1982, elle n'était que de 4,4 points. Les projections de population à l'horizon 2030 prévoient une légère croissance de cette surreprésentation à Reims (8,5 points), mais surtout une forte augmentation du nombre de ménages d'une personne. Ils représenteraient 44,5 % des ménages du SCoT et 53,0 % des ménages rémois. Entre 2003 et 2008, ces ménages ne sont pas constitués uniquement d'étudiants s'installant à Reims pour leurs études. La grande majorité d'entre eux (64 %) est composée d'une personne de 24 à 65 ans. Leur choix résidentiel s'explique en grande partie par l'offre locative de la ville-centre et notamment l'accès au parc social, un tiers d'entre eux s'installant dans un logement HLM. Cette proportion est plus forte pour les familles monoparentales qui emménagent à Reims (57 %).

Les cadres en proche couronne, les ouvriers en lointaine périphérie

Si les ménages d'une personne et les familles monoparentales résident plus fréquemment dans l'environnement urbain, les couples avec ou sans enfant sont nombreux à quitter la ville-centre. Entre 2003 et 2008, Reims perd 2 200 couples avec enfant(s) et 400 couples sans enfant. Ces familles s'installent assez uniformément dans les couronnes urbaine et périurbaines et leur choix résidentiel est fortement lié à leur catégorie sociale. Les cadres s'installent plus fréquemment dans les premières couronnes périurbaines où le coût du foncier est plus élevé tandis que les ouvriers vont plutôt résider dans les couronnes périurbaines éloignées.

En 1982, la surreprésentation des cadres dans la première couronne périurbaine était inférieure à un point. En 2008, elle est de 4,3 points. Dans cette couronne, un actif occupé sur cinq est un cadre contre un sur dix dans la quatrième couronne. Dans certaines communes comme Bezannes, Cernay-les-Reims, Gueux ou Saint-Thierry, les cadres représentent plus d'un actif occupé sur quatre. A contrario, les ouvriers sont plus présents dans la qua-

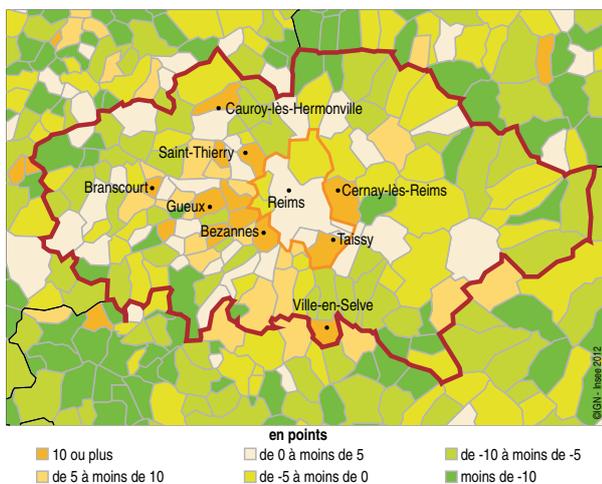
trième couronne où leur surreprésentation a gagné un point entre 1982 et 2008. A Billy-le-Grand, Fismes, Pontfaverger-Moronvilliers, Saint-Hilaire-le-Petit, un actif occupé sur trois est ouvrier, contre un sur cinq dans le SCoT.

Une forte concentration des situations de précarité à Reims

L'impact de ces migrations résidentielles s'observe aussi à travers les disparités de revenus. Dans les deux premières couronnes périurbaines, le revenu fiscal médian par unité de consommation est nettement supérieur à celui des autres espaces du SCoT. Au-delà de la deuxième couronne périurbaine, le revenu fiscal médian diminue avec l'éloignement à la ville-centre.

À Reims, le revenu fiscal médian par unité de consommation est de 2 000 € inférieur à celui du SCoT. Ce faible niveau de revenu s'explique par la forte concentration des populations défavorisées dans la ville-centre. En 2009, Reims concentre 85 % des habitants du SCoT vivant avec un bas revenu alors qu'elle rassemble 63 % de la population du territoire. La ville-centre accueillant également une population plutôt aisée, les disparités sont fortes. Le revenu fiscal par unité de consommation au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches est 7,7 fois plus élevé que celui en dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres. La disparité est beaucoup moins marquée dans les autres espaces du SCoT.

Écart à la moyenne de la part des cadres par commune en 2008



Champ : actifs occupés

Lecture : dans les communes de Bezannes, Cernay-les-Reims, Gueux, la part des cadres parmi les actifs occupés est supérieure de 10 points à celle des cadres parmi les actifs occupés du SCoT. Les cadres sont donc surreprésentés dans ces communes. Dans le SCoT, cette part est de 16,1 %.

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Revenu fiscal médian par unité de consommation selon les espaces du SCoT

	Pôle urbain		Première couronne périurbaine	Deuxième couronne périurbaine	Troisième couronne périurbaine	Quatrième couronne périurbaine	SCoT
	Reims	Couronne urbaine					
Revenu fiscal médian par UC	16 741	21 320	23 498	24 121	21 543	18 668	18 874
Rapport interdécile	7,7	3,7	4,0	4,0	4,0	4,1	6,0
Part de la population vivant avec un bas revenu	24,7	8,3	5,8	4,6	6,4	13,2	18,4

Note : le rapport interdécile est le rapport entre le revenu fiscal par unité de consommation au-dessus duquel se situent les 10 % les plus riches et celui en dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres

Sources : Insee, DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2009 - Cnaf 2010

Des déplacements peu émissifs qui augmentent avec la périurbanisation

Les mouvements de population de la ville-centre vers les couronnes périurbaines ont un impact sur l'environnement. En moyenne, un navetteur résidant dans le SCoT parcourt 12,8 kilomètres pour se rendre sur son lieu de travail ou son lieu d'études et émet 0,55 tonne de CO₂ par an. Ce ratio est inférieur à celui de Champagne-Ardenne (0,67 tonne de CO₂ par navetteur et par an) et à celui de France métropolitaine (0,64 tonne). Plusieurs raisons expliquent le plus faible niveau d'émissions des navetteurs du SCoT. Les actifs ou étudiants du SCoT résident moins loin de leur lieu de travail ou d'études que leurs homologues champardennais (15,3 km en moyenne). La part des navetteurs utilisant les transports en commun ou se déplaçant à pied ou à vélo est beaucoup plus importante dans le SCoT (30,9 %) que dans la région (21,3 %).

En s'éloignant de Reims où sont localisés 72 % des emplois du SCoT, les personnes actives des ménages sont plus nombreuses à se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail. Elles parcou-

rent des distances plus longues et émettent plus de CO₂. En effet, les émissions varient en fonction du lieu de résidence et augmentent en fonction de l'éloignement à la ville-centre. Un navetteur rémois émet en moyenne 0,44 tonne de CO₂ par an alors qu'un navetteur de la quatrième couronne périurbaine émet en moyenne 0,97 tonne. Entre 1999 et 2007, le nombre d'actifs résidant dans les couronnes périurbaines et travaillant dans le pôle urbain rémois augmente de 18,6 %. Le phénomène de périurbanisation est encore plus marqué au-delà des frontières du SCoT. Sur la même période, le nombre d'actifs résidant dans l'aire urbaine de Reims, en dehors du SCoT, et travaillant dans le pôle urbain rémois a été multiplié par 4. Cette augmentation du nombre des déplacements les plus longs induit une hausse des émissions. Entre 1999 et 2007, l'impact lié à la périurbanisation au sein du SCoT ou de l'aire urbaine de Reims peut être évalué à 5 400 tonnes de CO₂, soit 7 % des émissions des navetteurs résidant dans le SCoT. ■

Audrey Déjoie-Larnaudie, Hervé Loiseau

Émissions de CO₂ des navetteurs résidant dans le SCoT selon leur lieu de résidence

	Nombre	Émissions totales (en teq CO ₂ par an)	Émissions par navetteur (en teq CO ₂ par an)	Éloignement moyen domicile-travail ou études (en km)	Part des utilisateurs des transports en commun (en %)
Reims	92 035	40 916	0,44	11,1	16,6
Couronne urbaine	13 052	7 164	0,55	11,0	11,0
Première couronne périurbaine	8 646	6 160	0,71	14,6	5,9
Deuxième couronne périurbaine	10 580	8 210	0,78	17,1	4,6
Troisième couronne périurbaine	9 961	8 538	0,86	18,8	4,2
Quatrième couronne périurbaine	6 845	6 645	0,97	21,6	3,7
Ensemble	141 119	77 634	0,55	12,8	13,0

Note : l'émission des gaz à effet de serre est exprimée en tonne équivalent CO₂ (teq CO₂)

Commentaire : l'éloignement moyen est calculé pour l'ensemble des résidents. Parmi eux, certains travaillent ou étudient en dehors du SCoT et les longues distances qu'ils parcourent impactent fortement la moyenne. En ne considérant que les navetteurs qui résident et travaillent dans le SCoT, l'éloignement moyen est de 6 km. De même, les navetteurs rémois travaillant dans le SCoT parcourent en moyenne 3,9 km.

Sources : Insee, recensement de la population 2007 - Soes - Certu



Définitions

La **périurbanisation** désigne le phénomène d'installation des populations à la périphérie des pôles urbains.

Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible.

Afin de comparer les niveaux de revenu de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par **unité de consommation (UC)** à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu fiscal médian par unité de consommation** est le revenu fiscal par unité de consommation en dessous duquel se situe la moitié des ménages.

Un **ménage à bas revenu** est un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus est calculé chaque année à partir de l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par UC avant impôt observés au niveau national. Sur l'année de revenus 2009, il s'établit à 956 euros par UC et par mois.

Un **navetteur** est un actif ou étudiant qui réalise quotidiennement des allers-retours pour se rendre sur son lieu de travail ou d'études.

La **ségrégation socio-spatiale** désigne un déséquilibre des territoires du point de vue des catégories sociales qui l'habitent.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédaction en chef : David Bates
Secrétaire de fabrication : Mireille Chasseigne
Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
© INSEE-2012 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA12G660 - Dépôt légal 2012



Une version électronique de ce document est disponible sur : www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique : produits et services, publications